

## **LA GESTION DES RISQUES DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN SUISSE (PROJET TOOLKIT PROTECTION DE L'UTILISATEUR)**

par Olivier **SANVIDO**

Une utilisation inadéquate des produits phytosanitaires (PPh) peut présenter un risque pour la santé et entraîner à long terme des troubles de santé et des maladies professionnelles. En Suisse, ces produits ne peuvent être commercialisés que s'ils ont été approuvés par les autorités compétentes. Bien que la Suisse s'aligne en grande partie sur les procédures de l'Union européenne, elle ne participe pas au processus européen d'autorisation. Par conséquent, une évaluation indépendante est réalisée, notamment lors de l'octroi de l'autorisation spécifique de chaque produit.

Dans la procédure d'homologation suisse, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) évalue la sécurité des utilisateurs professionnels et définit les mesures de protection nécessaires pour garantir la protection de la santé lors de l'utilisation de produits phytosanitaires, conformément aux prescriptions. Toutefois, les dommages à la santé ne peuvent être évités que si les équipements de protection sont portés ; sans protection adéquate, les utilisateurs s'exposent à un risque relativement élevé de développer certains types de cancer ou la maladie de Parkinson. En Suisse, il n'existe pas de contrôle systématique dans les exploitations agricoles pour vérifier si les utilisateurs respectent les mesures de protection. La protection personnelle par le port d'EPI dans l'agriculture ne peut donc être encouragée qu'à travers des actions de prévention et de sensibilisation menées par les praticiens.

En 2017, la Suisse a adopté un plan d'action national pour la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Lors de l'élaboration de ce plan d'action, le souhait des praticiens agricoles d'être mieux informés sur la protection des utilisateurs a également été pris en compte. C'est ainsi qu'est née l'idée de créer un outil pour la pratique agricole, dans lequel les bonnes pratiques de protection des utilisateurs lors de l'utilisation de produits phytosanitaires seraient documentées.

Le « Toolkit protection des utilisateurs de produits phytosanitaires » est une « boîte à outils » composée de fiches techniques, de listes de contrôle, de vidéos pédagogiques, d'un site Internet et de kits physiques de démonstration, qui permettront aux utilisateurs de se protéger correctement lors de l'utilisation de PPh. La « boîte à outils » résultant d'un projet collaboratif entre le Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA), la centrale de vulgarisation agricole AGRIDEA et le SECO comprend quatre modules afin de prendre en compte les conditions de culture spécifiques à la viticulture, aux grandes cultures, à l'arboriculture et au maraîchage. Tous les supports sont disponibles dans les trois langues nationales : allemand, français et italien. La structure des différents modules suit le déroulement logique d'une pulvérisation phytosanitaire : organisation spatiale sur l'exploitation, préparation et mélange de la bouillie, application de la bouillie, entretien des équipements de protection individuelle (EPI) et des machines et finalement réalisation des travaux consécutifs.

Le standard « Protection des utilisateurs de produits phytosanitaires » développé par le SECO est aussi intégré à la boîte à outils. A l'aide d'une application web, il est possible d'obtenir en quelques clics, pour chaque produit autorisé, les mesures de protection nécessaires pour le mélange, l'application et les travaux consécutifs. Comme les mesures de protection sont

généralement complexes et variées, leur application correcte nécessite une lecture attentive du mode d'emploi. Pour uniformiser et simplifier la protection des utilisateurs, un système de classification à trois niveaux (jaune/orange/rouge) des mesures de protection nécessaires a été introduit.

La boîte à outils, désormais achevée, est reconnue par le conseil agricole pour sa proximité avec la pratique. Toutefois, avec 600 à 800 visites mensuelles sur le site, il est clair que la boîte à outils n'est pas encore suffisamment diffusée dans le milieu professionnel. Un projet de suivi aura pour objectif d'analyser comment la pratique agricole peut réellement intégrer les mesures de protection nécessaires. Il s'agira d'identifier les obstacles rencontrés dans la pratique, qui ont conduit à une mise en œuvre insuffisante de ces mesures jusqu'à présent. En se basant sur les obstacles qui seront identifiés lors de l'application des mesures de protection des utilisateurs, une campagne de communication adaptée au groupe cible concerné pourra être développée dans un deuxième temps.

### ***CV Olivier Sanvido***

Olivier Sanvido est chef adjoint de la section « Produits chimiques et santé au travail » au Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Le SECO est l'agence gouvernementale suisse chargée d'évaluer les risques des produits chimiques pour les utilisateurs professionnels. Il dirige le groupe « Autorisation des produits phytosanitaires » au SECO, qui s'occupe de l'évaluation des risques pour les utilisateurs et les travailleurs. En plus de l'évaluation des risques, il s'occupe depuis plusieurs années de l'amélioration de la communication des risques et de la formation des agriculteurs. Olivier Sanvido est titulaire d'une maîtrise en biologie (1995), d'un doctorat en sciences végétales (2007) et d'une maîtrise en toxicologie (2016). Il est un toxicologue agréé européen (ERT) avec plus de 25 ans d'expérience professionnelle, dont 4 ans dans les affaires réglementaires et l'assurance qualité dans les industries des dispositifs médicaux et des produits pharmaceutiques.